

10				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	E.	D.	C-ét 1.1

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : LELEUX ASSOCIATED BROKERS

Forme juridique : Société Anonyme.....

Adresse : Rue Royale..... N°: 97 Bte :

Code postal : 1000 Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles

Adresse Internet* : <http://www.leleux.be>

Numéro d'entreprise

DATE du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du
et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- BENCARDINO Massimo, Rue de Zaventem 32 à 1140 Evere, administrateur**
- BERTRAND Guy, Koninklijke baan 177 bus 102 à 8670 Koksijde, Administrateur**
- BOULANGER-KANTER Guy, Rue Noël 82 à 1410 Waterloo, Administrateur**
- DORSIMONT Frédéric, Avenue Guillaume Gilbert 33 à 1050 Bruxelles, Administrateur**
- GRAVEZ Lutgarde, August Oleffelaan 25 à 8620 Nieuwpoort, Administrateur**
- LELEUX Isabelle, Rue de la Sapinière 50A à 1180 Uccle, Administrateur**
- LELEUX Olivier, Rue Royale 97 à 1000 Bruxelles, Administrateur-délégué**
- LELEUX Véronique, Rue Philogone Daras 1 à 7870 Lens, Président du Conseil d'Administration**
- LIEFFERINCKX Frédéric, Rue Morimont 27 à 1300 Limal, Administrateur**
- RENWART Vincent, Avenue Emile Zola 25 à 1030 Bruxelles, Administrateur**
- WILLEMS Thibaut, Avenue de Sumatra 7 à 1180 Uccle, Administrateur**

SCRL MAZARS-Réviseurs d'Entreprises (B021) – BE0428.837.889, Manhattan Office Tower, Bolwerklaan – Avenue du Boulevard 21b8 à 1210 Bruxelles, représenté par Monsieur Philippe de HARLEZ de DEULIN (réviseur d'Entreprises), début du mandat le 25/03/2021 et fin du mandat lors de l'AG qui se tiendra en mars 2024, Commissaire

* Mention facultative.

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées : Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont / n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FINANCE & TAX S.R.L. (anciennement S.civ.P.R.L.) – BE0542.781.118 Expert-Comptable Fiscaliste Chaussée de Marche, 727 B B-5100 NAMUR	50426256	B, D

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	150.004	148.124
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale.....		10200
III. Créances sur les établissements de crédit.....	5.1	10300	89.198	95.869
A. A vue		10310	70.570.....	95.869.....
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	18.628.....	0,00.....
IV. Créances sur clients.....	5.2	10400	10.805	29.496
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500
A. D'émetteurs publics		10510
B. D'autres émetteurs		10520
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable.....	5.4	10600
	5.5/ 5.6.1	10700
VII. Immobilisations financières		10710	0.....	0.....
A. Participations dans des entreprises liées		10720
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10730
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10740
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	1.079	152
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	2.160	2.559
X. Actions propres		11000
XI. Autres actifs	5.9	11100	595	3.811
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	5.584	1.273
TOTAL DE L'ACTIF		19900	259.425	281.285

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	<u>224.811</u>	<u>248.270</u>
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	3.851	22.276
A. A vue		20110	3.851	22.276
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	216.028	219.274
A. Dépôts d'épargne		20210
B. Autres dettes		20220	216.028	219.274
1. A vue		20221	216.028	219.274
2. A terme ou à préavis		20222
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300
A. Bons et obligations en circulation		20310
B. Autres		20320
IV. Autres dettes	5.14	20400	4.927	6.720
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	5	0
VI. Provisions et impôts différés		20600
A. Provisions pour risques et charges		20610
1. Pensions et obligations similaires		20611
2. Impôts		20612
3. Autres risques et charges	5.16	20613
B. Impôts différés		20620
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800
CAPITAUX PROPRES		209/213	<u>34.614</u>	<u>33.014</u>
IX. Capital	5.18	20900	3.075	3.075
A. Capital souscrit		20910	3.075	3.075
B. Capital non appelé		20920
X. Primes d'émission		21000
XI. Plus-values de réévaluation		21100
XII. Réserves		21200	3.202	2.424
A. Réserve légale		21210	307	307
B. Réserves indisponibles		21220
1. Pour actions propres		21221
2. Autres		21222
C. Réserves immunisées		21230	2.252	1.652
D. Réserves disponibles		21240	643	465
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)		21300	28.336	27.515
TOTAL DU PASSIF		29900	259.425	281.285

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels	5.22	30100
A. Acceptations non négociées		30110
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120
C. Autres cautions		30130
D. Crédits documentaires		30140
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22/ 5.24	30200
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	17.759.779.....	19.684.859.....
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	17.759.779.....	19.684.859.....
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	962	482
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
II. Intérêts et charges assimilées		40200	-660	-1.019
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400	24.801	28.379
A. Courtages et commissions apparentées		40410	16.238.....	19.039.....
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	5.572.....	5.471.....
C. Autres commissions perçues		40430	2.991.....	3.869.....
V. Commissions versées		40500	-3.562.....	-4.355
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières . (+)/(-)	5.23	40600	345	377
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	345.....	377.....
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700	-18.634	-18.295
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	-9.219	-8.707
B. Autres frais administratifs		40720	-9.415	-9.588
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	-783	-664
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises)		40900	-19	-18
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises)		41000
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises)		41100
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	1.177	1.034
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	-121	-284
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts		41600	3.506	5.638

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	76	80
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	34.....
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750	76.....	46.....
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	-3	-195
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	-3	-45
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850	-150.....
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts ... (+)/(-)		41910	3.579	5.524
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX. Impôts sur le résultat	5.26	42000	-980	-1.437
A. Impôts		42010	-980	-1.440
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020	3.....
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice		42100	2.599	4.087
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées		42200	-601	-587
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		42300	1.998	3.500

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200
V. Commissions versées		40500
VI. Perte provenant d'opérations financières(-)		40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
VII. Frais généraux administratifs		40700
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710
B. Autres frais administratifs		40720
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		41300
			(+)/(-)	
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500
XVIII. Charges exceptionnelles		41800
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)		41830
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921
XX.A. Impôts	5.26	42010
			(-)	
XXI. Bénéfice de l'exercice		42100
XXII. Transfert aux réserves immunisées		42200
			(-)	
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		42300

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS				
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310
B. De participations dans des entreprises liées		40320
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340
IV. Commissions perçues	5.23	40400
A. Courtages et commissions apparentées		40410
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420
C. Autres commissions perçues		40430
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	5.23	40600
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610
B. De la réalisation de titres de placement		40620
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41100
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		41300
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400
XVII. Produits exceptionnels		41700
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ..		41710
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750
XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		41922
XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	5.26	42020
XXI. Perte de l'exercice		42100
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		42200
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		42300

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	49100	29.514	29.980
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(42300)	1.998.....	3.500.....
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	(21300P)	27.515.....	26.480.....
B. Prélèvements sur les capitaux propres	49200
1. Sur le capital et les primes d'émission	49210
2. Sur les réserves	49220
C. Affectations aux capitaux propres	49300	178	465
1. Au capital et aux primes d'émission	49310
2. A la réserve légale	49320
3. Aux autres réserves	49330	178	465
D. Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	49400	28.336	27.515
E. Intervention d'associés dans la perte	49500
F. Bénéfice à distribuer	49600	1.000	2.000
1. Rémunération du capital	49610	1.000...	2.000...
2. Administrateurs ou gérants	49620
3. Autres allocataires	49630

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)
1. Créances sur les entreprises liées	50101
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102
3. Créances subordonnées	50103
B. RELEVÉ DES AUTRES CREANCES (A TERME OU A PREAVIS)	(10320)	<u>89.197,6</u>	<u>95.868,9.....</u>
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit.....	50104
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	70.570,0	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106	18.627,6	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107	
d. Plus de cinq ans	50108	
e. A durée indéterminée	50109	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202
3. Créances subordonnées	50203
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	
d. Plus de cinq ans	50208	
e. A durée indéterminée	50209	10.805,2	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210
b. Créances sur les particuliers	50211	672,5	541,8.....
c. Créances sur les entreprises	50212	10.132,7	28.954,5.....
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	
d. Prêts hypothécaires	50216	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	
f. Autres créances	50218	10.805,2	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	10.805,2	
b. Origine étrangère	50220	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10500)
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	
7. Ventilation selon que les titres font partie			
a. Du portefeuille commercial	50313	
b. Du portefeuille de placements	50314	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316	
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, § 4 et 5 (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Transferts entre portefeuilles**
- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat
- 5. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 6. Mutations de l'exercice**
- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50323P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50319	
50320	
50321	
50322	
50323	
50324	
50325	
50326	
50332P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50327	
50328	
50329	
50330	
50331	
50332	
(50314)	

III BIS. PRETS CITOYENS THEMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)

b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

a. Prêts citoyens accordés

b. Investissements réalisés (art. 11)

c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340
50341
50342
50350
50351
50352
50353
50360		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL	(10600)
1. Ventilation géographique des titres			
a. Emetteurs belges	50401
b. Emetteurs étrangers	50402
2. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50403	
b. Valeur de marché des titres cotés	50404	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50405	
3. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50406	
b. Du portefeuille de placements	50407	
4. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
2. Mutations de l'exercice	50410	
a. Acquisitions	50411	
b. Cessions	50412	
c. Autres adaptations	50413	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50415	
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50416	
c. Impact sur le résultat	50417	
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
6. Mutations de l'exercice	50418	
a. Actées	50419	
b. Reprises car excédentaires	50420	
c. Annulées	50421	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50422	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50407)	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)**A. RELEVÉ GÉNÉRAL****1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique**

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit
- g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit
- i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit

2. Cotations

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées
- g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Codes	Exercice	Exercice précédent
50501
50502	0	0
50503
50504
50505
50506
50507
50508
50509
50510
50511
50512	0
50513
50514
50515
50516
50517

**B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS DES ENTREPRISES LIÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....
2. Mutations de l'exercice	50518	
a. Acquisitions	50519	
b. Cessions et désaffectations	50520	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50521	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	0	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50528P	0	0.....
5. Mutations de l'exercice	50523	
a. Actées	50524	
b. Acquises de tiers	50525	
c. Annulées	50526	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50527	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	0	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535P	0	0.....
8. Mutations de l'exercice	50529	
a. Actées	50530	
b. Reprises car excédentaires	50531	
c. Acquises de tiers	50532	
d. Annulées	50533	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50534	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	0	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	<u>0</u>	

**C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS
DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE
PARTICIPATION**

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50540P	XXXXXXXXXXXXXXXXX

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

50536	
50537	
50538	
50539	

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50540	
-------	-------	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

50546P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
--------	-------------------	-------

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)

50541	
50542	
50543	
50544	
50545	

6. Plus-values au terme de l'exercice

50546	
-------	-------	--

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50553P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
--------	-------------------	-------

8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)

50547	
50548	
50549	
50550	
50551	
50552	

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50553	
-------	-------	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

10720	
-------	-------	--

D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 2. Mutations de l'exercice
 - a. Acquisitions
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
- 4. Plus-values au terme de l'exercice
- 5. Mutations de l'exercice
 - a. Actées
 - b. Acquises de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
- 8. Mutations de l'exercice
 - a. Actées
 - b. Reprises car excédentaires
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 9. Réductions de valeur au terme de l'exercice
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50558P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50554	
50555	
50556	
50557	
50558	
50564P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50559	
50560	
50561	
50562	
50563	
50564	
50571P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50565	
50566	
50567	
50568	
50569	
50570	
50571	
10730	

**E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50579P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50572	
50573	
50574	
50575	
50576	
50577	
50578	
50579	
50580	

**F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES
SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE
UN LIEN DE PARTICIPATION**

- 1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change(+)/(-)
- f. Autres(+)/(-)
- 3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50588P	XXXXXXXXXXXXXXXX
50581	
50582	
50583	
50584	
50585	
50586	
50587	
50588	
50589	

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT			
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50705P	xxxxxxxxxxxxxxx	0.....
2. Mutations de l'exercice	50701	
a. Nouveaux frais engagés	50702	
b. Amortissements	50703	
c. Autres(+)/(-)	50704	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50705	0	
4. Dont			
a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	50706	0	
b. Frais de restructuration	50707	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. GOODWILL			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712P	xxxxxxxxxxxxxxxx	164,7.....
2. Mutations de l'exercice	50708	1.059,5	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50709	1.059,5	
b. Cessions et désaffectations	50710	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50711(+)/(-)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712	1.224,2	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13,1.....
5. Mutations de l'exercice	50713	132,4	
a. Actées	50714	132,4	
b. Reprises	50715	
c. Acquises de tiers	50716	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50717	0	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50718(+)/(-)	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719	145,5.....	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50720	<u>1.078,6</u>	

C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	xxxxxxxxxxxxxxxx
50721	
50722	
50723	
50724	
50725	
50732P	xxxxxxxxxxxxxxxx
50726	
50727	
50728	
50729	
50730	
50731	
50732	
50733	

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**
- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
50734	
50735	
50736	
50737	
50738	
50745P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
50739	
50740	
50741	
50742	
50743	
50744	
50745	
50746	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805P	xxxxxxxxxxxxxxx	14,5.....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50801	0	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50802	
b. Cessions et désaffectations	50803	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50804	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805	14,5	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50811P	xxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50806	
a. Actées	50807	
b. Acquisées de tiers	50808	
c. Annulées	50809	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50810	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50811	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818P	xxxxxxxxxxxxxxx	7,4.....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50812	1,0	
a. Actées.....	50813	1,0	
b. Reprises	50814	
c. Acquisées de tiers	50815	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50816	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50817	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818	8,4	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50819	<u>6,1</u>	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.745,9.....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50820	17,8	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	60,9	
b. Cessions et désaffectations	50822	43,1	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50823	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824	1.763,7	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50830P	xxxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50825	
a. Actées	50826	
b. Acquises de tiers	50827	
c. Annulées	50828	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50829	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837P	xxxxxxxxxxxxxxxx	964,7.....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50831	290,7	
a. Actées	50832	333,8	
b. Reprises	50833	
c. Acquises de tiers	50834	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835	43,1	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50836	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837	1.255,4	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838	<u>508,3</u>	

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	727,4.....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50839	-3,0.....	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50840	17,1.....	
b. Cessions et désaffectations	50841	20,1.....	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50842	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	724,2.....	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50849P	xxxxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50844	
a. Actées	50845	
b. Acquises de tiers	50846	
c. Annulées	50847	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50848	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50849	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	559,7.....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50850	38,6.....	
a. Actées	50851	58,7.....	
b. Reprises	50852	
c. Acquises de tiers	50853	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50854	20,1.....	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50855	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	598,3.....	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	<u>125,9.....</u>	

D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Acquises de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**
- 11. Dont**
 - a. Terrains et constructions
 - b. Installations, machines et outillage
 - c. Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
50862P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50858	
50859	
50860	
50861	
50862	
50868P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50863	
50864	
50865	
50866	
50867	
50868	
50875P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50869	
50870	
50871	
50872	
50873	
50874	
50875	
50876	
50877	
50878	
50879	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
E. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.641,6.....
2. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50880	60,9	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881	176,1	
b. Cessions et désaffectations	50882	115,2	
c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50883	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	2.702,5	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50890P	xxxxxxxxxxxxxxxx
5. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50885	
a. Actées	50886	
b. Acquises de tiers	50887	
c. Annulées	50888	
d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50889	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.037,9.....
8. Mutations de l'exercice(+)/(-)	50891	145,3	
a. Actées	50892	257,2	
b. Reprises	50893	3,3	
c. Acquises de tiers	50894	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895	115,2	
e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	50896	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	1.183,2	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898	<u>1.519,3</u>	

F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Acquises de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice**(+)/(-)
 - a. Actées
 - b. Reprises
 - c. Acquises de tiers
 - d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)
- 9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50903P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50899	
50900	
50901	
50902	
50903	
50909P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50904	
50905	
50906	
50907	
50908	
50909	
50916P	XXXXXXXXXXXXXXXXX
50910	
50911	
50912	
50913	
50914	
50915	
50916	
50917	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

Garanties locatives et autres cautions en numéraire
Acomptes versés
Impôts belges à récupérer.....
VA à reporter sur l'exercice suivant.....
Autres
.....

Exercice	
479,1.....	
0,1.....	
14,2.....	
100,0.....	
1,4.....	
.....	

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

1. Charges à reporter

2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	5.583,3.....
51002	0,9.....

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

Total

Codes	Exercice
51003	215.129,9.....

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51103	3.851,4.....	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105	
d. De plus de cinq ans	51106	
e. A durée indéterminée	51107	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	216.027,5.....	
b. De trois mois maximum	51204	
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205	
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206	
e. De plus de cinq ans	51207	
f. A durée indéterminée	51208	
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209
b. Dettes envers les particuliers	51210	211.590,8.....	212.555,6.....
c. Dettes envers les entreprises	51211	4.436,7.....	6.718,5.....
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	216.027,5.....	
b. Origine étrangère	51213	

XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE (poste III du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées	51301
2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.....	51302
3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51303	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51304	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51305	
d. De plus de cinq ans	51306	
e. A durée indéterminée	51307	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	2.474,7
a. Dettes échues	51402
b. Dettes non échues	51403	2.474,7
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404
a. Dettes échues	51405
b. Dettes non échues	51406
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	0
b. Dettes fiscales estimées	51408	0
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
Dettes commerciales		24,6
Rachat clientèles à payer		494,3
Provision pour pécules de vacances		921,8
Dividendes de l'exercice1 000,0
.....	

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

1. Charges à imputer

2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501
51502

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES (poste VIII du passif)

1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées

2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	Exercice	Exercice précédent
51701
51702

3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice

Codes	Exercice
51703

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

N° de référence	Code ISO	Montant	Modalités	Echéance/Durée	Circonstances d'un remboursement anticipatif	Conditions de subordination	Conditions de convertibilité

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

1. Capital social

a. Capital souscrit

Au terme de l'exercice précédent.....
 Au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.075,0.....
(20910)	3.075,0.....	

Modifications au cours de l'exercice

.....

b. Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions de capital S.D.V.N.....

 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions

	3.075,0.....	18.380...

51801	xxxxxxxxxxxxxxx	18.380...
51802	xxxxxxxxxxxxxxx

2. Capital non libéré

a. Capital non appelé

b. Capital appelé, non versé

c. Actionnaires redevables de libération

.....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)	xxxxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxxxx

3. Actions propres

a. Détenues par l'établissement lui-même

* Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes

b. Détenues par ses filiales

* Montant du capital détenu
 * Nombre d'actions correspondantes

4. Engagement d'émission d'actions

a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

* Montant des emprunts convertibles en cours
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum d'actions à émettre

b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

* Nombre de droits de souscription en circulation
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
51804
51805
51806
51807
51808
51809
51810
51811
51812
51813
51814

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

* Nombre de parts

* Nombre de voix qui y sont attachées

b. Ventilation par actionnaire

* Nombre de parts détenues par la société elle-même

* Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815
51816
51817
51818

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ETRANGERES

	Codes	Exercice
1. Total de l'actif		
a. En euros	51901	194.031,9.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	65.392,6.....
2. Total du passif		
a. En euros	51903	194.044,3.....
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	65.380,2.....

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ARTICLE 27TER, § 1^{ER}, ALINEA 3

Postes concernés de l'actif et du passif

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (montant de l'inscription)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

.....
.....
.....

b. Postes hors bilan

.....
.....
.....

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

C. GAGES SUR D'AUTRES ACTIFS (valeur comptable des actifs gagés)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

.....
.....
.....

b. Postes hors bilan

.....
.....
.....

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

D. SURETES CONSTITUEES SUR ACTIFS FUTURS (montant des actifs en cause)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

.....
.....
.....
.....

b. Postes hors bilan

.....
.....
.....
.....

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT (postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	52201
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	52202
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52203
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52204

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	961,9	481,7
* Sièges belges	52301	961,9	481,7
* Sièges à l'étranger	52302
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)
* Sièges belges	52303
* Sièges à l'étranger	52304
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)
* Sièges belges	52305
* Sièges à l'étranger	52306
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)
* Sièges belges	52307
* Sièges à l'étranger	52308
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)
* Sièges belges	52309
* Sièges à l'étranger	52310
f. Commissions perçues	(40400)	24.800,8	28.379,0
* Sièges belges	52311	24.800,8	28.379,0
* Sièges à l'étranger	52312
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	344,7	377,1
* Sièges belges	52313	344,7	377,1
* Sièges à l'étranger	52314
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	1.177,3	1.034,0
* Sièges belges	52315	1.177,3	1.034,0
* Sièges à l'étranger	52316
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	97	90
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	90,8	87,3
* Personnel de direction	52319
* Employés	52320	91,1	84,9
* Ouvriers	52321	3,4	3,5
* Autres	52322
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	146.803 h	140.988 h
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	6.306,3	5.758,6
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	1.688,9	1.514,5
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	478,0	492,5
d. Autres frais de personnel	52327	745,7	941,1
e. Pensions de retraite et de survie	52328
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	52329
b. Utilisations et reprises	52330

	Codes	Exercice	Exercice précédent
5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important			
Frais d'utilisation site labellisé		402,3	397,5
Frais de courrier refacturés aux clients		441,0	407,0
Frais de développements informatiques		144,0	95,5
Frais de diffusion des cours en temps réel		53,3	57,6
Régularisation TVA		47,6	0,0
Divers		83,1	76,3
6. Autres charges d'exploitation			
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331	98,9	192,4
b. Autres	52332	22,3	91,5
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
.....			
.....			
.....			
7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées	52333
8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées	52334

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

	Codes	Exercice
A. TYPES D'OPERATIONS (montant à la date de clôture des comptes)		
1. Opérations sur valeurs mobilières		
a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables	52401
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52402
2. Opérations sur devises (montants à livrer)		
a. Opérations de change à terme	52403
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52404
b. Swaps de devises et de taux d'intérêt	52405
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52406
c. Futures sur devises	52407
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52408
d. Options sur devises	52409
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52410
e. Opérations à terme de cours de change	52411
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52412
3. Opérations sur d'autres instruments financiers		
Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)		
a. Contrats de swaps de taux d'intérêt	52413
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52414
b. Opérations de futures sur taux d'intérêt	52415
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52416
c. Contrats de taux d'intérêts à terme	52417
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52418
d. Options sur taux d'intérêt	52419
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52420
Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)		
e. Autres opérations de change	52421
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52422
f. Autres opérations de futures	52423
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52424
g. Autres achats et ventes à terme	52425
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52426

B. IMPACT QUANTIFIE SUR LES RESULTATS D'UNE DEROGATION A LA REGLE D'EVALUATION PREVUE A L'ARTICLE 36BIS, § 2, QUANT AUX OPERATIONS A TERME DE TAUX D'INTERET

1. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de trésorerie

	Codes	Exercice
a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52427
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable(+)/(-)	52428

2. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion ALM

a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52429
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable(+)/(-)	52430

3. Opérations à terme de taux d'intérêt sans effet de réduction du risque (LOCOM)

a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52431
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable(+)/(-)	52432

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52501
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52502
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important		
Remboursement assurance accidents du travail 2021 par AXA.....		12,6.....
Annulation charges 2021 dans le cadre d'un litige.....		62,2.....
.....	
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important		
.....	
.....	
.....	

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	970,9.....
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	1.075,9.....
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	-105,0.....
c. Suppléments d'impôts estimés	52604
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605	8,7.....
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606	8,7
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		1.435,8.....
Dont des versements anticipés pour 730.000,00 EUR
Dont un versement Tax Shelter pour 185.000,00 EUR.....	
Majoration des réserves en début de périodes – Tax Shelter.....		178,0.....
Majoration des réserves en début de périodes – Plus-values sur actions		0,0.....
Eléments non imposables - libéralités		6,0.....

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609
* Autres latences actives
.....	
b. Latences passives	52610
* Ventilation des latences passives
.....	
.....	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
- b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	337,2	312,3.....
52702	2.049,9	1.980,9.....
52703	2.280,6	1.514,5.....
52704	20.811,2	25.414,4.....

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN CE COMPRIS LES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES)

A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

.....

2. Engagements importants de cession d'immobilisations

.....

Codes	Exercice

3. Montant et nature des litiges importants et autres engagements importants

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a conclu un contrat d'assurance groupe à contribution définie. Etant donné que la société respecte toutes ses obligations vis à vis de la société d'assurance il n'y a pas d'engagements pour la société. En ce qui concerne le risque financier il convient de noter que la société est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision complémentaire pour couvrir les engagements de pension.

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Code	Exercice
52801

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN

Néant.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC**A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

- 1. Créances sur les personnes précitées**
- a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)
.....
- b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé
- 2. Garanties constituées en leur faveur**
- a. Conditions essentielles des garanties constituées
.....
- 3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**
- a. Conditions essentielles des autres engagements
.....
- 4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**
- a. Aux administrateurs et gérants
- b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A
52901B
52902
52903
52904	1.054,8.....
52905

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

- 1. Emoluments du (des) commissaire(s)**
- 2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**
- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale
- 3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**
- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	27,4.....
52907	39,7.....
52908
52909
52910
52911
52912

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Codes	Exercice
1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	53001	3.319,9.....
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	53002	2.151,4.....
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	53003	17.756.458,9....
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	53004	17.754.405,4....
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	53005	3.221,9.....
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	53006	0

XXXI. INFORMATION PAYS PAR PAYS

Information à compléter pour les établissements visés à l'article 4, paragraphe 1er, 3 du Règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le Règlement (UE) n°648/2012 sauf ceux qui publient des comptes consolidés conformément à l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION de la succursale, filiale ou filiale commune NATURE des activités PAYS	Exercice				
	Nombre de salariés <i>en équivalents temps plein</i>	Chiffre d'affaires (= Intérêts et produits assimilés + revenus de titres à revenu variable + commissions perçues + bénéfices provenant d'opérations financières)	Bénéfice (Perte) avant impôt	Impôts sur le résultat	Subventions publiques reçues
.....					
.....
.....					
.....					
.....
.....					
.....					
.....
.....					

XXXII. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Nature (Spéculation /couverture)	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

.....

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

.....

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

.....

Valeur comptable	Juste valeur
.....
.....
.....
.....

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 12 DU CODE DES SOCIETES

	Codes	Exercice
1. Immobilisations financières	53101
a. Participations	53102
b. Créances subordonnées.....	53103
c. Autres créances.....	53104
2. Autres créances	53105
a. A plus d'un an.....	53106
b. A un an au plus.....	53107
3. Dettes	53108
a. A plus d'un an.....	53109
b. A un an au plus.....	53110
4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises	53111
a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées.....	53112
b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement	53113
5. Autres engagements financiers significatifs	53114

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR TOUS LES ETABLISSEMENTS**

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*

L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation** :

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus** :

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ETABLISSEMENT EST A LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133, § 6, DU CODE DES SOCIETES

D. RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ETABLISSEMENT EST A LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 134, § 4 ET 5, DU CODE DES SOCIETES

1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
53201
53202
53203
53204
53205
53206
53207
53208

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- a. Autres missions d'attestation
- b. Missions de conseils fiscaux
- c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice**

	Total	1. Hommes	2. Femmes
Codes			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein.....	1001 84,3...	60,6...	23,8...
Temps partiel.....	1002 8,8...	3,8...	5,0...
Total en équivalents temps plein (ETP)...	1003 90,8...	63,3...	27,6...
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein.....	1011 136.169,2..	100.130,0...	36.039,2..
Temps partiel.....	1012 10.634,1..	4.502,2...	6.131,9..
Total	1013 146.803,3..	104.632,2...	42.171,1..
Frais de personnel			
Temps plein.....	1021 8.551.114,71	6.287.935,27	2.263.179,44
Temps partiel.....	1022 667.797,19	282.727,88	385.069,31
Total	1023 9.218.911,90	6.570.663,15	2.648.248,75
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033 (134.668,99.	95.503,11.....	...39.165,88)

Au cours de l'exercice précédent

	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Codes			
Nombre moyen de travailleurs en ETP.....	1003 87,3...	61,9...	25,4...
Nombre d'heures effectivement prestées	1013 140.988,9...	102.775,6...	38.213,3..
Frais de personnel.....	1023 8.706.822,1.	6.346.945,51...	2.359.876,59..
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033 (130.011,65	94.694,64...	35.317,01)

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	87 ...	10...	94,5 ..
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	87 ...	10...	94,5 ..
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	61 ...	5...	64,7 ..
de niveau primaire	1200	1...	0,4 ..
de niveau secondaire	1201	9 ...	1...	9,8 ..
de niveau supérieur non universitaire	1202	10 ...	2...	11,6 ..
de niveau universitaire	1203	42 ...	1...	42,9 ..
Femmes	121	26 ...	5...	29,8 ..
de niveau primaire	1210
de niveau secondaire	1211	3 ...	1...	3,8 ..
de niveau supérieur non universitaire	1212	8 ...	1...	8,8 ..
de niveau universitaire	1213	15 ...	3...	17,2 ..
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134	84 ...	9...	91,1 ..
Ouvriers	132	3 ...	1...	3,4 ..
Autres	133

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,3923
Nombre d'heures effectivement prestées	151	775,20
Frais pour l'établissement	152	28.118,97

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	21 ...	2 ...	22,0 ..
210	21 ...	1 ...	21,8 ..
211	1 ...	0,2 ..
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	15 ...	1 ...	15,2 ..
310	15	15,0 ..
311	1 ...	0,2 ..
312
313
340
341
342	4	4,0 ..
343	11 ...	1 ...	11,2 ..
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	64....	5811	28...
5802	1014....	5812	506...
5803	5813
58031	29.240,07....	58131	14.620,00...
58032	2.142,74....	58132	814,36...
58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821	5831
5822	5832
5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841	5851
5842	5852
5843	5853

REGLES D'EVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du Chapitre II de l'A.R. du 30/01/2001 portant exécution du Code des sociétés.

Celles-ci sont arrêtées par le Conseil d'Administration et actées dans le livre prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe des comptes annuels.

Sans préjudice de l'application de l'article 28 § 2 de l'A.R. du 30 janvier 2001, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

ACTIF

Les éléments d'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Par valeur d'acquisition, il faut entendre soit le prix d'acquisition, soit le coût de revient, soit la valeur d'apport telle que définis aux articles 36 à 39 de l'A.R. du 30 janvier 2001.

- Les frais d'établissement sont normalement pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

- Les immobilisations incorporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amorties à raison de 20 % l'an. Les logiciels informatiques sont amortis à raison de 25 % l'an.

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement prorata temporis l'année d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux rythmes ci-après :

Dans le cadre des règles d'évaluation des immobilisations corporelles, il a été décidé de modifier certains éléments :

A partir du 28 mars 2013, il convient de faire la distinction :

- 1) entre le matériel informatique dont la durée d'amortissement est de 4 ans et le matériel multimédia dont la durée d'amortissement est de 3 ans ;
- 2) entre les aménagements d'immeubles (gros œuvre) dont la durée passe de 15 ans à 9 ans, et les petites rénovations, travaux d'embellissement dont la durée d'amortissement est fixée à 5 ans.

- constructions : 15 ans

- aménagements aux immeubles : gros œuvre 9 ans – Travaux d'embellissement : 5 ans.

- matériel multimédia : 3 ans

- matériel informatique : 4 ans

- mobilier et matériel : 5 ans

- matériel roulant : 4 ans

- autre matériel : 10 ans.

Les frais accessoires sont totalement amortis l'année d'acquisition.

- Les actions et parts figurant sous la rubrique "immobilisations financières" sont portées dans les comptes à leur prix d'acquisition, comprenant les frais accessoires et compte tenu des montants éventuels restant à libérer et des corrections de valeur y afférentes.

A la fin de chaque exercice social, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle qui reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Les participations et actions portées sous la rubrique "immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur des titres qui auraient fait antérieurement l'objet d'une telle réduction.

- Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

- Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Pour les titres dont le rendement est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la société maintient au bilan les titres à revenu fixe à leur valeur d'acquisition lorsque la prise en résultat du rendement actuariel des titres n'aurait qu'un effet négligeable par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial.

Les autres placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

- Les comptes de régularisation, pour autant qu'ils soient d'une importance suffisante pour influencer de manière appréciable le résultat de l'exercice en cours, comportent les charges payées d'avance et les revenus acquis évalués sur base de conventions, contrats ou décomptes.

PASSIF

- Les provisions pour gros entretiens, réparations et autres risques sont constituées à la clôture de chaque exercice. Les provisions y afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

- Les dettes à plus d'un an et à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

- Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer, soit celles qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui concernent l'exercice écoulé, et les produits à reporter, soit les proratas de produits perçus au cours de l'exercice qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

- Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés à l'annexe, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou à défaut pour leur valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont également mentionnés à l'annexe.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DES COMMISSAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022. Ils sont présentés selon le schéma obligatoire et tiennent compte de l'affectation du résultat que nous soumettons également à votre assentiment. Les informations contenues dans le présent rapport comprennent les informations prévues par le code des sociétés. Elles intègrent également les informations prévues par les articles 431 et suivants du Règlement n°575/2013 du Parlement Européen et du Conseil.

Commentaires sur le Bilan et sur le compte de résultats

Le total du bilan de Leleux Associated Brokers SA s'élève au 31 décembre 2022 à 259,42 millions EUR contre 281,28 millions EUR au 31 décembre 2021. La diminution du total du bilan est liée à la réduction des dettes envers la clientèle.

Le bénéfice après impôts de l'exercice 2022 s'élève à 2,59 millions EUR contre 4,08 millions EUR pour l'exercice 2021.

Les règles d'évaluation sont restées inchangées durant l'exercice.

Fonds propres et exigences en fonds propres

Les fonds propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2022 à 34,61 millions EUR, en ce compris les résultats de l'exercice 2022 et compte tenu de la proposition d'affectation du résultat 2022. Ces fonds propres sont constitués de capital et réserves.

En ce qui concerne les exigences en fonds propres, la société de bourse applique les méthodes standards conformément au Règlement 2019/2033 :

- Exigence de minimum : 730K EUR
- Exigence de couverture des frais généraux : 4.504K EUR
- Exigence de couverture des facteurs K : 8.871K EUR

Les fonds propres de Leleux Associated Brokers couvrent dès lors très largement les exigences.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 1.000.000,00 EUR et de reporter à nouveau le restant du bénéfice de l'exercice.



Risques de la société

La société de bourse a arrêté une politique de stratégie des risques qui visent à encadrer et à limiter ceux-ci. Dans ce cadre, plusieurs activités, telles que la négociation pour compte propre ou la prise ferme, ont été exclues des activités de la société de bourse. La société de bourse contrôle annuellement l'adéquation de ses fonds propres par rapport aux risques de ses activités au sein du rapport ICAAP transmis aux autorités de contrôle.

Les principaux risques de la société de bourse sont résumés ci-dessous :

- **Risque de change** : L'activité de change découle principalement de l'activité de dealing et des demandes des clients de convertir en compte certaines opérations libellées en devises autres que l'Euro. Avant de déboucler l'opération de change dans le marché, la société de bourse se porte contrepartie des opérations de change de ses clients. Le Conseil d'Administration a fixé une limite de positions propres (tant à la hausse qu'à la baisse) d'un équivalent de 50.000 EUR en USD et de 10.000 EUR pour les autres devises. Le Conseil d'Administration a également fixé un montant maximum d'exposition globale en devises fixé à 5.000.000,00 EUR. En cas de dépassement de ce montant les opérations en change sont automatiquement suspendues tant que le département Trésorerie n'a pas diminué l'exposition en devises. Des fonds propres à concurrence de 500.000,00 EUR sont attribués à la couverture de ce risque ;
- **Risque de taux d'intérêt** : De par son statut, la société de bourse doit déposer les avoirs espèces de sa clientèle auprès de banques depositaires sur des comptes ségrégués. Avec la fin des intérêts créditeurs négatifs, la société de bourse n'est plus exposée au risque de taux d'intérêt sur les dépôts espèces de ses clients.
- **Risque de crédit** : De par son statut, la société de bourse n'est pas autorisée à octroyer des crédits à ses clients à l'exception des débits en compte issus des opérations sur titres. A cet égard, la stratégie des risques de la société de bourse est d'exiger qu'une provision en compte soit présente pour pouvoir réaliser une opération de sorte que le risque de crédit est très limité. De même, la société de bourse doit également supporter le risque de défaillance d'une de ses contreparties de marché. Ce risque comprend également les montants nécessaires que la société de bourse attribue à la couverture des encours de liquidation. Des fonds propres à concurrence de 500.000 EUR sont attribués à la couverture du risque d'insolvabilité d'un client, tandis que des fonds propres à concurrence de 150.000 EUR sont attribués à la couverture du risque sur l'activité en produits dérivés et que 8.000.000 EUR sont attribués à la couverture du risque d'insolvabilité d'une contrepartie marché.
- **Risque opérationnel** : Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de perte provenant de l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou d'événements extérieurs. Dans le cadre de son activité, la société de bourse est notamment exposée aux risques opérationnels liés à des erreurs ou négligences humaines dans le traitement manuel des opérations de marché, à des mauvais paramétrages des données reçues, à l'interruption de l'activité, due notamment à des défaillances des systèmes ou d'autres causes extraordinaires, à des problèmes de routage des ordres, au non-respect des réglementations (par exemple, les circulaires BNB), au non-respect et négligence des règles concernant le devoir de confidentialité et de protection de la vie privée, ou à une fraude. Des fonds propres à concurrence de 400.000 EUR sont attribués à la couverture de ce risque.
- **Risque de concentration** : ce risque concerne les avoirs espèces déposés auprès des banques depositaires en cas de faillite d'une ou plusieurs banques depositaires. Les avoirs espèces libellés en euros sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, tandis que les avoirs espèces libellés en devises sont déposés auprès de banques commerciales. La société de bourse limite les placements des avoirs espèces clients au montant des Fonds



Propres de la société pour autant que la banque ait un rating supérieur ou égal à A. Etant donné le plafond d'intervention du fond de garantie des dépôts, des fonds propres à concurrence de 7.000.000 EUR sont attribués à la couverture de ce risque.

Stratégie et objectifs de la société et politiques de gestion des risques

La stratégie de la société de bourse dans les prochaines années sera axée sur le développement de ses services d'investissement à haute valeur ajoutée, à savoir le Conseil Général en Investissement et la Gestion de portefeuille auprès de sa clientèle privée. Cette politique devrait permettre de stabiliser les revenus de la société de bourse par l'apport de nouveaux revenus récurrents et d'ainsi remplacer les revenus en baisse des activités de sous-traitance en faveur des institutions financières, activités dont les marges ne cessent de diminuer suite aux négociations tarifaires avec ces institutions financières qui tentent de compenser la charge des intérêts créditeurs négatifs.

La société de bourse traite méthodiquement les risques implicites à ces activités. En ce sens, elle identifie les risques et les traite afin de créer le maximum de valeur ajoutée au niveau de chaque activité. Les risques identifiés sont liés aux différentes transactions boursières, ainsi qu'aux normes et lois qui régissent notre activité. Cette identification permet d'assurer un niveau élevé de contrôle interne en nous permettant d'identifier les fraudes, les conflits d'intérêts et les transactions boursières non routinières. Le Conseil d'Administration a ainsi arrêté des normes de maintien des contrats des agents indépendants, d'émission de produits dérivés, de montant de risque maximum en options non couvert par un portefeuille calculé en valeur d'éligibilité, de fonds propres alloués au financement des clients débiteurs, ou encore de fonds propres alloués aux encours de liquidation des contreparties.

Le Comité Prudentiel réunit de manière hebdomadaire le département d'inspection, le département juridique, le département contrôle de gestion, les fonctions indépendantes (Audit Interne, Compliance, Risk Manager) et le Président du Comité de Direction. Ce dernier relate directement au Comité de Direction les principaux risques et incidents traités durant ce comité.

Le Comité d'Audit et des Risques réunit de manière mensuelle les fonctions indépendantes et trois administrateurs non exécutifs dont un administrateur répondant aux conditions d'indépendance, et ce conformément aux exigences de la Banque Nationale de Belgique en matière de bonne gouvernance.

A noter que la société a complété les réductions de valeur de sorte que le risque sur clients débiteurs est entièrement couvert à fin 2022.

Le Conseil d'administration confirme que les dispositifs en matière de gestion des risques sont adéquats et appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la société.

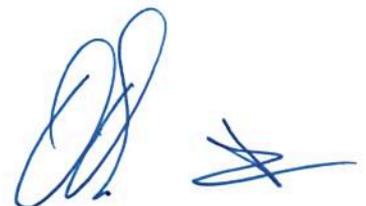
A toutes fins utiles, nous rappelons qu'il n'a pas été fait usage de la faculté de recourir à la technique du capital autorisé ni à l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription.

La société n'a acquis aucun des titres représentatifs de son capital.

Par ailleurs, la société de bourse ne fait pas usage d'instruments financiers de couverture dans le cadre de la gestion des risques financiers.

Gouvernance d'entreprise

La société applique une politique de diversité au niveau du Conseil d'administration qui permet de répondre aux exigences en la matière.



Politique de rémunération

Conformément aux exigences prudentielles en la matière, la société a défini une politique de rémunération. Mis à part le cas particulier des agents indépendants en services bancaires et d'investissement, la politique de rémunération de la société ne prévoit pas de formule de rémunération variable substantielle qui soit liée au volume ou au résultat des activités.

Evénements récents

Depuis la clôture et jusqu'à la date de la rédaction du présent rapport, aucun événement important n'est à signaler.

A notre connaissance, et dans le respect du devoir de discrétion qui est le nôtre, le développement de la société ne semble pas devoir être influencé de façon notable par des circonstances particulières dignes d'être signalées à votre attention.

D'autre part, lors de l'assemblée générale, nous vous ferons rapport verbal, s'il y a lieu, sur toutes les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société et survenues entre la date du présent rapport et celle de l'assemblée.

Indépendamment des opérations de routine, il n'est intervenu depuis la dernière assemblée générale ordinaire aucune nouvelle opération ou série d'opérations ni décision à la réalisation desquelles un administrateur aurait un intérêt personnel.

Déclaration des mandats externes

Conformément à la circulaire PPB-2006-13-CPB-CPA de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et aux règles internes adoptées par la société, la liste des fonctions extérieures des membres du Conseil devant faire l'objet d'une publicité dans le présent rapport est la suivante :

Monsieur Vincent RENWART :

- Administrateur délégué du Matris Fund FIS, Rue Eugène Ruppert, 12, 2453 Luxembourg.

Déclaration finale

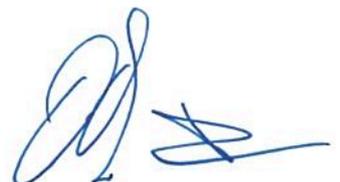
Par vote spécial, nous vous prions également de donner décharge à chacun de nous ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de son mandat.



Madame Véronique Leleux
Présidente du Conseil d'Administration



Monsieur Olivier Leleux
Président du Comité de Direction





Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

Leleux Associated Brokers

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE LELEUX ASSOCIATED BROKERS SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Leleux Associated Brokers SA (la «Société»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 mars 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Leleux Associated Brokers SA durant 23 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 259.425(000) et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.599(000).

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.



Leleux Associated Brokers

Numéro d'entreprise: BE 0426.120.604

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 16 mars 2023

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Philippe de Harlez de Deulin
Réviseur d'Entreprises